



## LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Interuniversitaire SOINS INFIRMIERS EN NEURO-ONCOLOGIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 16 décembre 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé ;

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2025-2026, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire SOINS INFIRMIERS EN NEURO-ONCOLOGIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur HOANG-XUAN Khé (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur IDBAIH Ahmed (PU-PH)

Docteur CARTALAT Stéphanie (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 février 2026

Pour la Présidente et par délégation

Le Doyen de la faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

